



PREFET DE LA REGION GUYANE

ARRÊTÉ N° 2015-296-0002 du 23/10/2015

**Relatif à la nomination de personnes qualifiées
au sein du conseil maritime ultramarin de la Guyane**

Le préfet de la Guyane,

- Vu le code de l'environnement et notamment les articles L219-1 à L219-6-1 et R219-1-15 à R219-1-28 ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2005-1514 du 6 décembre 2005, modifié, relatif à l'organisation outre-mer de l'action de l'État en mer ;
- Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006, modifié, relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- Vu le décret n°2011-637 du 9 juin 2011 relatif aux attributions, à la composition et au fonctionnement du conseil national de la mer et des littoraux, notamment en son article 4, deuxième alinéa ;
- Vu le décret du 5 juin 2013 relatif à la nomination de M. Éric SPITZ en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane, délégué du Gouvernement pour l'action de l'État en mer ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2015 portant création du conseil maritime ultramarin de Guyane ;
- Vu les propositions de l'IFREMER, du comité scientifique régional du patrimoine naturel de Guyane et du CNRS ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la Guyane,

ARRÊTE :

Article 1

Sont nommés en tant que personnes qualifiées au sein du conseil maritime ultramarin de Guyane :

- M. Fabian Blanchard, directeur de la station Suzini de l'Ifremer ;
- M. Antoine Gardel, Responsable de l'équipe Ecosystèmes Littoraux au CNRS Guyane ;
- Mme Claire Pusinéri, membre du comité scientifique régional du patrimoine naturel de Guyane.

Article 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur de la mer sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet

SIGNÉ

E. SPITZ